



# BAREME D'HONORAIRES

**Tarifs applicables au 28 mars 2025**

## TRANSACTION - VENTE

### **MANDAT DE VENTE / MANDAT DE RECHERCHE**

Rémunération forfaitaire de 10 000 euros TTC sur la part inférieure ou égale à 200 000 euros du prix de vente  
6 % maximum du prix de vente TTC en mandat simple 5 % maximum du prix de vente TTC en mandat exclusif

Rémunération forfaitaire de 15 000 euros TTC pour les fonds de commerce et cession de droit au bail.

Rémunération forfaitaire de 5 000 euros TTC pour les parkings.

**Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Les honoraires sont à la charge du Vendeur ou de l'Acquéreur selon les termes du mandat confié à l'agence et incluent la TVA à 20%. Le redevable des honoraires est le Mandant (Acquéreur) dans le cadre du mandat de Recherche.**

**L'agence ne peut ni recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération.**

## LOCATION

### **A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE**

- **Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :**
- **Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur :**

- Honoraires à la charge du bailleur :

6,94% HT loyer annuel charges comprises + TVA (soit 8,328%  
TTC avec application d'une TVA au taux de 20%)  
Pas de frais de rédaction acte caution

- **Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :**

- Part bailleur : 3 euros TTC / m2 de surface habitable

- Honoraires à la charge du locataire :

12 euros TTC / m2 de surface habitable  
Pas de frais de rédaction acte caution

- Part locataire : 3 euros TTC / m2 de surface habitable

### **LOCAUX COMMERCIAUX / AUTRE BAIL (parking / cave ...)**

- Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail 15% TTC loyer annuel charges comprises.